

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA SOLLICITATION AUPRÈS D'AGRICULTEURS ET L'OFFRE D'UNE GARANTIE DE SUBVENTION

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La plupart des agriculteurs de ma circonscription—et d'autres coins du pays, crois-je savoir—ont reçu une lettre accompagnée d'un formulaire de demande d'un individu de l'Ontario qui leur garantit qu'ils recevront une subvention annuelle de 8 000 à 11 000 \$ du gouvernement fédéral s'ils remplissent le formulaire de demande et le renvoient accompagné d'un montant de 20 \$. Comment le ministre conseille-t-il aux agriculteurs de répondre à cette offre? J'ai signalé cette affaire à son ministère.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de sa collaboration en portant cette affaire à mon attention. Je tiens à informer la Chambre et les Canadiens que grâce au souci manifesté par le député et d'autres de ses collègues, les fonctionnaires de mon ministère font enquête sur cette affaire. Je recommanderais aux agriculteurs de s'abstenir de remplir le formulaire de demande et de payer 20 \$ jusqu'à ce que cette enquête soit terminée. Ils peuvent se procurer des renseignements sur tous les programmes du gouvernement auprès de tous les ministères sans rien payer, et je les invite tous à demander ces renseignements.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'OEUVRE

LA POLITIQUE D'EMPLOI DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans le rapport Forget, on retrouve à la recommandation 50, et je cite:

Que l'on procède à une réduction sensible du personnel à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux.

Au cours des deux premières années du régime conservateur, 1 000 postes ont été abolis. Cette année, le ministre nous écrivait le 17 octobre et nous disait: 1 200 postes seront abolis au cours de l'année qui vient. Hier, le ministère informait les représentants syndicaux qu'en 1988-1989, 800 postes seront abolis et qu'en 1989-1990, encore 700 postes le seront. C'est près de 4 000 postes abolis. Pourquoi le gouvernement a-t-il anticipé le rapport Forget, pourquoi a-t-il coupé les «jobs», et comment va-t-il maintenir la qualité des services dans les bureaux de la main-d'oeuvre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si on a commencé il y a deux ans, on n'a sûrement pas anticipé le rapport Forget parce qu'elle a commencé il y a un an et demi. Donc, on a commencé avant que la Commission ne soit mise en place.

Deuxièmement, ce que le député devrait dire et il le sait très bien, c'est que si des postes ont été abolis, il y a très peu de personnes qui ont perdu leurs emplois. Cela se chiffre simplement à quelques dizaines. Donc, je pense que le gouvernement a été très clair, il y a deux ans, concernant la politique d'emploi du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor

a été très précis. Ce sont des choses qui s'appliquent normalement. Mais, encore une fois, la procédure appliquée au ministère permet d'éliminer à peu près totalement les pertes d'emplois relativement aux postes indéterminés et, de cette façon-là, de respecter en général les positions que les gens occupent actuellement.

• (1150)

[Traduction]

LA QUALITÉ DU SERVICE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la recommandation n° 29 du rapport Forget se lit comme suit:

Que la Commission de l'assurance-chômage renseigne davantage le public, les employeurs et les travailleurs sur le régime en général, sur les exigences de la loi et du règlement et sur la procédure d'appel, ainsi que sur les droits et obligations des prestataires et des appelants.

Les files sont déjà longues aux bureaux de l'assurance-chômage. Le Canada compte 1,2 million de chômeurs à l'heure actuelle. Les conseillers des centres d'emploi font déjà des heures supplémentaires de travail. J'en ai discuté avec quelques-uns ce matin. Comment le ministre peut-il soutenir que la qualité du service demeurera inchangée, qu'elle sera meilleure, ou encore qu'elle s'améliorera dans les années à venir quand on sait qu'il compte supprimer 4 000 emplois, soit le cinquième de tout l'effectif des services de l'assurance-chômage?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense qu'on se sert d'une recommandation d'un rapport, encore une fois, qui se situe dans un cadre beaucoup plus général que celui que le député relève pour dire de façon précise que la qualité des services définis à l'intérieur des centres d'emploi est directement reliée à des diminutions d'emploi.

Encore une fois, on a dit qu'on va évaluer l'ensemble des recommandations du rapport Forget. On ne prétend pas que ces observations sont bonnes ou mauvaises, on prétend qu'on veut prendre le temps de les évaluer, mais il est beaucoup trop tôt pour relier l'efficacité des services au fait qu'on diminue les effectifs. A mon avis, la relation de cause à effet n'est pas absolument directe entre le fait d'abolir un poste et la qualité des services qui sont donnés aux citoyens.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La teneur de ses réponses des 6 et 7 octobre, dans cette Chambre, et de celles qu'il a faites aujourd'hui à mes collègues, conduisent les producteurs de grains de l'Ouest et tout le monde ici à conclure qu'un milliard au moins de «bon argent», comme il dit, abouira dans les poches des agriculteurs pendant cette année financière. Pouvons-nous réellement croire, suite à la réponse du premier ministre à notre chef, il y a quelques minutes, que les agriculteurs toucheront ce nouvel argent avant la fin de l'année financière?